

n°52
OCTOBRE
2015

mots croisés

Bulletin de liaison de la
Bibliothèque Départementale de Prêt

Édito



C'est le retour de vacances et la reprise d'activité pour vos bibliothèques même s'il n'y eut guère de trêve estivale pour celles qui se sont impliquées dans l'opération nationale LIRE EN SHORT.

Nous reviendrons sur le bilan des quelques 1 600 événements qui se sont déroulés à travers toute la France du 17 au 31 juillet. Dans notre département, plusieurs événements ont été labellisés pour la qualité des actions proposées. Permettez-moi de remercier et féliciter leurs protagonistes.

Le Dossier de ce numéro est consacré à la place d'une offre cinéma dans vos bibliothèques. Il fait suite à une journée de formation qui s'est déroulée à la BDP le 29 mai dernier, animée par Catherine Delebarre, responsable des fonds cinéma à la Médiathèque de MARTIGUES.

Le cinéma est le loisir préféré des français ; pourtant, en dépit d'actions très volontaristes de promotion des secteurs cinéma ou Images animées en bibliothèque, l'offre de collections cinématographiques reste encore très minoritaire. Nous nous interrogerons donc sur les raisons possibles de cette absence et tenterons de fournir à celles et ceux qui souhaiteraient diversifier leur offre en mettant en place un fonds cinéma, des outils, des clés, des pistes de réflexion sur la nature des collections à constituer, leur gestion et leur promotion auprès du public. Coller au plus près des attentes des usagers, aiguïser la curiosité, donner envie de découvrir, participent des missions assignées à la bibliothèque. L'offre cinéma ne déroge pas à ces principes fondamentaux. Néanmoins, l'exercice n'est pas aussi aisé qu'il pourrait paraître de prime abord et aucune réponse hâtive ne permet de lever les contradictions qui pèsent sur ce secteur. Quelle légitimité à l'heure d'Internet, de la multiplication des offres TV de VOD ou d'abonnement VOD ? Quel positionnement pour la bibliothèque, quels enjeux s'attachent encore au développement de cette offre ? La question est posée, les réponses, diverses.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro de MOTS CROISÉS. Je forme le vœu qu'il participe de la réflexion et de la dynamique à entretenir dans vos bibliothèques et vos équipes. L'information, la communication, les échanges y sont indispensables. Bonne rentrée à tous !

Maurice CHABERT
Président du Conseil
départemental de Vaucluse

Sommaire

■ DOSSIER

» Un fonds cinéma en bibliothèque, quels enjeux ?

pages 2 à 10

■ FOCUS

» Bibliothèque Nationale de France, Réforme du dépôt légal des imprimés : un exemplaire suffit !

» Lire en short, reconduction en 2016 !

page 11

■ FORMATION

» Forum de la lecture publique

» Concours et examens

page 12

■ MANIFESTATIONS

pages 13 à 14

■ NOUS AVONS AIMÉ

» Livres, Disques

page 15

■ BLOC NOTES

page 16

Mots croisés est une publication
du Conseil départemental de Vaucluse

Comité de rédaction :

la Biblio
thèque
Départementale
de Prêt

410, chemin de Brantes
84700 Sorgues

Tél. : 04 90 83 49 95

Fax : 04 90 39 58 17

Dépôt légal 4^e trimestre 2015

N° d'ISSN : 1291-6374

Conception : Conseil départemental de Vaucluse,
Devisocom



Dossier

Un fonds cinéma quels enjeux ?



La B.D.P. a accueilli le 29 mai dernier
pour une journée de formation

Catherine Delebarre, bibliothécaire
responsable à la Médiathèque de

Martigues des fonds cinéma. Plusieurs

bibliothèques du réseau de la B.D.P. ont en effet
constitué des fonds DVD et la B.D.P. de Vaucluse,
quant à elle, a mis en place depuis octobre 2014
une offre de ressources numériques en matière
de cinéma qui rencontre aujourd'hui son public.

En guise de préambule

Pour nombre de petites bibliothèques, la question de la constitution d'un fonds cinéma semble se poser en terme de « légitimité » et ce à deux niveaux :

D'une part, la bibliothèque reste encore pour beaucoup le lieu du livre et les bibliothécaires, professionnels ou non, s'interrogent sur leur légitimité à gérer des fonds ou des collections pour lesquels ils ne se sentent pas forcément compétents. En outre, la constitution d'un tel fonds a un coût et l'étroitesse des budgets laisse peu de place à l'introduction de nouveaux supports.

D'autre part, quelle politique d'acquisition mettre en place et à destination de quel(s) public(s), alors même que se développent des initiatives privées émanant de « majors » de l'industrie cinématographique, via des offres de VOD ou d'abonnement de type Netflix ou Canal play ? En outre, des incertitudes sur la pérennité du support DVD demeurent, le téléchargement et le piratage perdurent et on observe une forte augmentation de l'usage du replay.

La question posée est donc à maints égards légitime et l'utilisateur de bibliothèque n'a pas forcément attendu la bibliothèque à cet endroit car demeure, même dans les bibliothèques qui ont des fonds cinéma, une forme d'inadéquation de l'offre aux demandes du public. Et ce constat ne fait que renforcer les pratiques de consommation privée en faisant complètement évoluer les modes d'accès à ce type de produits culturels. Alors, comment répondre à la question et tenter une approche « professionnelle » ou en d'autres

Cinéma en bibliothèque, pourquoi ?



Bibliothèque
Centre
Pompidou
publique d'information

termes qu'est-ce qui justifie que des bibliothèques contiennent de faire le choix de développer une offre cinéma ? Tel est donc l'objet de ce dossier.

Histoire

1977. L'apparition des premiers fonds cinéma est liée à l'expérience pionnière de la Bpi : collection permanente de films documentaires, en consultation sur place. Des films de création, éloignés des films de reportage. Les droits sont négociés pour une période de 10 ans, la Bpi (Bibliothèque publique d'information) prenant en charge les droits de diffusion.

1984. Les collectivités prennent en charge les coûts financiers du matériel et la Direction du Livre et de la Lecture les dote d'un fonds de base.

1985. Création de l'ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle), centrale d'achat de programmes audiovisuels et multimédia.

1989. Création d'Images en bibliothèque, association au service des bibliothécaires de l'Image.

1992. Publication de l'ensemble du catalogue de la Bpi.

1994. Apparition du DVD et quasi disparition de la VHS.

2000. Lancement du « Mois documentaire », opération nationale de promotion du film documentaire.

2005. Baisse du marché de DVD.

2006. Ouverture des Archives de l'I.N.A. (Institut National de l'Audiovisuel). Une offre extraordinaire avec possibilité de consultation par le grand public. Délégation PACA à Marseille.

2007. Apparition du support Blu-ray, dernier support physique en date. Mais en 2009, le Blu-ray ne représente que 8% du marché... car en dépit de sa grande capacité de stockage, il reste onéreux ; en outre, on constate une faiblesse de l'équipement des ménages.

On peut enfin ajouter à ces éléments historiques que les commerces de location ont complètement disparu du paysage, ce qui n'était nullement le cas lors de l'apparition des vidéothèques en bibliothèque et que... le DVD perdure... avec même un léger « frémissement » du marché...

Un fonds cinéma en bibliothèque, quels enjeux ?

Contexte institutionnel

Dès le départ (années 70), l'Etat a eu une politique très volontariste de promotion du cinéma en bibliothèque et plus particulièrement du cinéma documentaire. L'expérience de la Bpi a été déterminante car elle a permis d'expérimenter la mise en place de cette offre.

Quid de l'existence de cinémathèques ?

« La » Cinémathèque, institution privée, fut fondée par Henri Langlois. Sur le territoire national, existent 12 cinémathèques régionales chargées de la conservation, de la préservation et de la promotion de films et de non-films. En PACA, nous disposons d'une cinémathèque à Marseille et à Martigues.

Dépôt légal ?

Il s'agit du dépôt légal des images animées, c'est-à-dire que tout est conservé, hors film d'amateur, et ce depuis 1975. Depuis 1992, le dépôt légal s'est étendu aux programmes TV. La charge est partagée entre le C.N.C. (Centre National de la Cinématographie), l'I.N.A. (Institut National de l'Audiovisuel) et la Bnf (Bibliothèque nationale de France). En 2013, le Rapport Lescure, confronté au problème du piratage, pointe la nécessité de développer une offre légale et attractive, de renforcer la VOD (Video On Demand), et de donner une seconde chance à des films d'auteur.

Législation ?

L'Hadopi existe depuis 2009 et vise à encourager la diffusion légale et la protection des droits d'auteurs. L'on observe en effet une progression exponentielle des sites de partage (piratage) de vidéos. En fait beaucoup visionnent en streaming sans avoir même conscience de pirater. « Anywhere, anytime, any device », telle est la devise d'une culture de l'Internet ludique, dynamique, d'accès immédiat, gratuit (?) et en réseau. Nous sommes en plein dans la mouvance du gratuit communautaire vis à vis duquel les bibliothèques semblent « à la traîne ».

Depuis 2015, le C.N.C. et le Ministère ont pris le parti de considérer que l'internaute est d'abord un « usager ». C'est le pari fait par le site vad.cnc.fr : Allo ciné, Première, Télérama et le C.N.C. se sont en effet associés pour proposer sur une plateforme VOD l'accès à 10 000 films. Le site archive.org propose également 5 000 films issus du patrimoine cinématographique.



Quid des bibliothèques ?

Dans une bibliothèque, le cinéma n'est pas un produit d'appel ; les plus gros emprunteurs de DVD sont avant tout des lecteurs de livres. En outre, l'offre faite aux bibliothèques (production éditoriale) est partielle - ce que nombre d'utilisateurs ignorent - et obéit à une législation extrêmement contraignante. Les droits sont attachés aux supports et ces derniers ont en outre un droit de vie limité dans le temps, ce qui doit obliger les bibliothèques à retirer du catalogue les

Si donc vous souhaitez acquérir des DVD pour votre bibliothèque, retenez que vous devez choisir entre 3 types de droits :

- Cercle de famille (prêt individuel) : prêt gratuit (pas de paiement à l'acte), réservé à une utilisation à domicile.
- Prêt individuel et/ou consultation sur place (en groupe restreint). Visionnage à titre gratuit, dans l'enceinte de la bibliothèque sur un poste individuel, sans programmation ni publicité afin de protéger les salles commerciales de toute concurrence déloyale.
- Projection publique non commerciale : représentation publique et gratuite, dans l'emprise des locaux. Notez que certains fournisseurs proposent des films dont les droits sont pris en charge par le Ministère. Mais il vous faudra en sus des droits de représentation vous acquitter des droits Sacem.



Orientations d'une politique documentaire

Le cinéma est le loisir préféré des français. Mais l'équilibre du secteur repose entre de gros distributeurs et des indépendants (une centaine à peine qui se partagent une part inférieure à 5% du marché de DVD). La question de la place de la bibliothèque est donc pleinement posée.

Pour le cinéma de fiction grand public, elle ne peut rivaliser avec l'offre VOD développée par la TV ou des opérateurs privés. En outre, à la législation précédemment évoquée s'ajoute la législation sur la chronologie des médias : un décret de 2012 détermine en effet les délais d'exploitation du film en fonction du support, ceci afin de préserver l'exploitation en salle en cultivant la « rareté » (cf tableau ci-dessous) Mais l'offre faite au grand public est différente de celle retenue par les fournisseurs de bibliothèques tels l'ADAV, COLACO, CVS etc., plus restreinte, parfois plus « élitiste » pourrait-on dire. Et la bibliothèque se trouve enfermée dans un jeu de contraintes complexes qui fait qu'elle peine à proposer au public une offre pleinement en phase avec ses attentes immédiates dans des délais lui permettant, comme pour les livres, de se montrer « réactive ».

Pour le cinéma documentaire, la question est tout autre. Les documentaires de création sont peu diffusés au cinéma et ne représentent que 1% de la fréquentation en salle. Certains films ne sont parfois visibles que dans des festivals spécialisés. Les bibliothèques constituent donc le second marché du cinéma documentaire.

films dont les droits sont arrivés à échéance ; c'est notamment le cas de l'offre institutionnelle où les droits sont en général négociés pour 10 ans.

Une ordonnance de 2009 précise les conditions dans lesquelles des projections peuvent être organisées. Tous les sites spécialisés ont une rubrique détaillée à ce sujet. L'œuvre cinématographique est en effet une œuvre de collaboration qui appartient à plusieurs auteurs qui ont tous des droits de même nature et doivent les exercer ensemble. Les interlocuteurs, cessionnaires de droits, sont les producteurs.

DÉLAI POUR LA PREMIÈRE EXPLOITATION	RÉDUCTION ACCORDÉE À TITRE DÉROGATOIRE	MODE D'EXPLOITATION
Dès l'obtention du visa d'exploitation	-	exploitation en salle
4 mois	4 semaines au plus avant le délai légal	vente et location de supports vidéographiques, vidéo à la demande avec paiement à l'acte
10 mois	-	télévision payante de cinéma ayant signé un accord avec les organisations du cinéma
12 mois	-	télévision payante de cinéma
22 mois	-	télévision payante (hors cinéma) ou non payante et coproductrice du film
30 mois	-	télévision payante (hors cinéma) ou non
36 mois	-	vidéo à la demande par abonnement
48 mois	-	mise à disposition en vidéo à la demande gratuite



citera à titre d'exemple les revues Transfuge, Sofilm, Studio ciné, Bref - le magazine du court métrage -, les publications de Folimages, de l'AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai), les programmes et programmations de cinéma ainsi que les catalogues de distributeurs, notamment pour la maintenance ou le renouvellement des collections.

Les Cahiers vidéothèque de l'ADAV recensent les nouveautés, éditeurs, distributeurs ou thématiques. Ils proposent également des affiches, Cinestories, très utiles pour faire le point sur des « incontournables ». Le site de



l'ADAV propose également des sélections de nouveautés (800/mois), un Focus jeune public, la possibilité de constituer des paniers et l'accès au catalogue ADAV Europe pour des projections événementielles ; même chose pour le cinéma documentaire. Leurs notices catalographiques sont très fiables, les possibilités de recherche multiples. Ils bénéficient du Label Images en bibliothèque.

Quelques recommandations pour la constitution d'un fonds

Le Ministère recommande pour une « collection de base » au moins 300 DVD ainsi répartis : 2/3 de Fiction et 1/3 de documentaires, 30% Jeunesse, 70% Adultes (dont 40 à 60% de Fiction).

A titre d'exemple : pour 5 000 habitants et une bibliothèque de 500 m², 1 000 DVD.

Nous avons vu que les acquisitions de la bibliothèque sont fortement dépendantes de l'édition VOD et de l'offre faite aux médiathèques ; se posent souvent des problèmes de rupture de stock, d'arrêts de commercialisation, de changements tarifaires etc.

L'offre doit être pluraliste, encyclopédique, généraliste etc. mais elle doit être « visible » : d'une part, elle doit être explicitée, d'autre part, elle doit être partie prenante de la politique d'acquisition globale de la bibliothèque. La notion de patrimoine cinématographique doit faire la part belle à des œuvres anciennes mais aussi contemporaines, françaises et étrangères.

Quel budget ?

Il faut compter en moyenne 42 € par DVD de fiction. Le taux de remise est généralement compris entre 29 et 30%. Si un marché est passé, prévoir une somme pour le Hors marché. En effet, le CNC et la Bpi sont des fournisseurs institutionnels et exclusifs de leur catalogue.

A Martigues, le budget se répartit ainsi :

- 20% pour les suggestions d'achat faites par les usagers, sachant qu'1/3 des titres demandés ne sont pas disponibles...
- 26% pour la Jeunesse, Fiction et documentaires confondus,
- 12% pour le cinéma documentaire,
- Et le reste réparti entre les filmographies des différents pays.

Les emprunts les plus importants concernent la Fiction : 29% pour le Drame, 22% pour la Jeunesse, 14% pour la Comédie, 12% pour le Policier.

Un fonds cinéma en bibliothèque, quels enjeux ?

Promotion et valorisation

Si la gestion d'un fonds cinéma en bibliothèque se justifie pleinement, l'équilibre à trouver n'est pas toujours aisé. Les usagers doivent se reconnaître dans l'offre de la bibliothèque car c'est ce qui conditionne leur appropriation du lieu et des collections. Pour autant, le rôle de la bibliothèque est bien de leur donner à voir des choses qu'ils ne découvriraient pas sans elle ; la bibliothèque doit donc mêler classiques du cinéma, films « grand public », films d'auteurs, documentaires etc. Et l'offre de cinéma peut tout autant souffrir de préjugés que la littérature dite « populaire » en son temps... Le cinéma est tout à la fois un art et une industrie. Les fonds de DVD permettent de compenser les passages « courts » en salle que depuis une dizaine d'années la VOD ou la SVOD (VOD par abonnement) ne compensent plus. C'est donc à l'aune de ce contexte et de cet environnement que doit être conçue une politique de promotion et de valorisation des collections.

Quel mode de classement ?

Faut-il un espace spécialement dédié au fonds cinéma ?

- Tout est question de choix de valorisation. L'idée est là encore de rendre « visible ».

Intégrés au cadre de classement général de la bibliothèque, les DVD documentaires seront utilisés comme ressource documentaire en complément de l'offre existante. Mais comment définir un documentaire ?

• *Un document qui « documente »*

Mais que dire alors des documentaires dits « de création », quid de films d'animation documentaire. Ex. *Valse avec Bachir / Ari FOLMAN*

On voit en outre apparaître de plus en plus de genres hybrides qui mélangent des éléments fictionnels avec le réel.

Ex. *Entre les murs / Laurent CANTET*, *Etre et avoir / Nicolas PHILIBERT*, *Le cauchemar de Darwin / Hubert SAUPER* etc.

L'idée que le public se fait d'un fonds de cinéma est d'abord basée sur une offre de Fiction et de divertissement. Et il est important de ne pas le décevoir par un choix de classement qu'il ne comprendrait pas. A cet

égard, un classement par titres permet sans nul doute une recherche rapide et aisée. Mais il ne permet aucunement de regrouper les œuvres d'un même auteur pour constituer des filmographies...

• *Le classement par genre ?* - Tout aussi discutabile car la filmographie d'un auteur ne peut se réduire à un genre... et il est pourtant important de donner à voir la diversité des registres de l'œuvre d'un auteur.

• *Un classement par réalisateur ou auteur ?* - Certes plus pédagogique, il peut aussi paraître à certains trop « élitiste » : il suppose en effet une culture de l'image que beaucoup n'ont pas et que la bibliothèque se doit de promouvoir, y compris à travers son classement.

• *Faut-il alors adopter les modes de classement du commerce ?* - Pas forcément non plus, le marketing se prêtant plus aux films « grand public » qu'au reste de la production etc. La bibliothèque ne doit pas emprunter les mêmes voies... entraînant le public sur des sentiers moins « balisés ».

On voit bien que le choix d'un ou plusieurs modes de classement tient à la réflexion - en amont- sur le public que l'on veut toucher, informer, éduquer, etc. Quels que soient les choix de classement arrêtés, - qui peuvent varier selon qu'il s'agit d'une œuvre de fiction ou d'un documentaire -, il faut sensibiliser le public aux choix proposés, faciliter la compréhension de nos choix, les rendre intelligibles. C'est une manière de parler de la bibliothèque à notre public : la bibliothèque comme un lieu ressources, un lieu de formation, de soutien et d'accompagnement de ses centres d'intérêt, de l'actualité etc.

Quel signalement au catalogue ?

Certains fournisseurs permettent la récupération de notices ; surtout ne pas s'en priver... Elles donnent synopsis, genre, bonus, récompenses obtenues, présence de bandes

annonces etc. Certains sites fournissent des notices tels dvdfr.com. On peut également s'aider des sites du CNC ou d'Images en bibliothèques.

Des visas sont délivrés par une commission de classement du Ministère : tout public, interdit aux mineurs etc. Ces mentions doivent être systématiquement reportées et figurer sur les





affiches en cas de projection publique. Mais les DVD n'y sont pas soumis, sauf pour les films sortis en salle, auquel cas la mention figure pareillement sur la jaquette. Le public doit être averti, sachant cependant que certains films ne font l'objet d'aucune exploitation en salle.

Gestion du fonds

Le fonds doit « tourner » et cette rotation dépend, pour chaque bibliothèque, du rapport entre l'importance de la collection et le public potentiel.

A Martigues, les usagers peuvent emprunter 3 DVD pour 3 semaines.

Afin de rendre visibles les collections, on peut mettre en place des tables thématiques valorisant tel document en lien avec l'actualité ou les centres d'intérêt du moment. Là encore, il est important que l'offre soit pleinement « intégrée » à l'offre de la bibliothèque, toutes sections confondues.

Et puis, il faut aussi savoir... désherber ! En premier lieu, retirer les documents dont les droits sont arrivés à terme. C'est donc le cas des documents de la Bpi, dont les droits sont négociés pour 10 ans. Une liste des documents à retirer est fournie dès que nécessaire. En second lieu, il faut éliminer les éventuels doublons ainsi que les documents frappés d'obsolescence ou d'usure naturelle. Ne jamais perdre de vue que l'art demeure, au-delà des supports !

Partenariats

La bibliothèque doit proposer sur place des conditions de visionnage agréables et de qualité. A cet égard, les cabines de visionnage, longtemps privilégiées, ne s'avèrent pas toujours idéales car elles « enferment » l'utilisateur. Les postes de consultation sont en outre soumis à déclaration et aux droits dus à la Sacem : un forfait, proportionnel au nombre d'écrans, de casques d'écoute et de places, est à verser au vu des droits relatifs à la musique des films projetés. Mais la consultation individuelle sur place ne saurait suffire.

La projection publique d'un film est un élément essentiel de la promotion des œuvres acquises par la bibliothèque ; elle participe en outre de l'acquisition, par le public, d'une culture cinématographique - dont on ne perdra pas de vue qu'elle s'acquiert en premier lieu dans les salles de cinéma ! Ces projections peuvent néanmoins avoir lieu dans l'enceinte de la bibliothèque. Mais aucune exception au droit d'auteur n'est prévue en faveur de ce type d'activités dans les bibliothèques. Les droits de représentation doivent donc être acquis, auprès des organismes détenteurs de droits, par exemple l'ADAV ou directement auprès des producteurs. Les droits payés à la Sacem ne donnent en effet aucun droit à l'utilisation de la projection publique d'une œuvre audiovisuelle ; ils viennent en sus des droits de représentation.

Un fonds cinéma en bibliothèque, quels enjeux ?

Les tarifs varient selon le genre :

- Film documentaire - en moyenne entre 120 et 150 € HT pour une durée de 52 minutes,
- Film de Fiction ; les critères sont multiples, varient en fonction de la proximité ou non d'une salle de cinéma, de la capacité de la salle etc. - de 200 à 1 000 €.

Mais ce type de projection doit se justifier par l'inscription dans une opération globale, eu égard à la thématique d'une animation par exemple. Il n'est pas possible de faire de la publicité à l'extérieur des locaux, Internet compris, au risque de concurrencer les salles de cinéma locales. Ne sont tolérés que la publicité dans la presse locale, des flyers, l'annonce sur le site de la bibliothèque, et ce exclusivement dans le cadre d'une projection publique non commerciale.

Mais ces projections peuvent aussi se dérouler en partenariat avec une salle de cinéma locale. Comme tout « partenariat », il suppose que l'on tisse des liens avec un « partenaire » dont on respectera la logique ; il faut donc éviter tout ce qui peut être ressenti comme une concurrence déloyale. *A Martigues par exemple, la bibliothèque s'interdit d'organiser des projections publiques de Fiction et a délibérément choisi de ne faire la promotion que du cinéma documentaire.* Enfin, on notera que le partenariat, c'est aussi la collaboration que l'on peut avoir avec une maison de retraite, une école, un collègue etc. autant de « partenaires » avec lesquels on peut mettre en place des actions de promotion de cette offre cinéma : documents d'archives, historiques, anciennes émissions TV, concerts d'anciens chanteurs etc.

Dans la conception même d'un projet d'animation qui utilisera et fera la promotion du fonds cinéma de la bibliothèque, cette dernière devra s'interroger sur la pertinence à diffuser tel ou tel film. Les films ne peuvent en effet être réduits à leur sujet ; et si l'on considère qu'ils participent d'une meilleure compréhension de notre monde, leur projection doit être suivie de temps d'échange et de débats permettant de resituer leur utilisation dans le projet ou la thématique de l'animation proposée.

Conclusion

L'offre cinéma en bibliothèque se justifie donc pleinement. La bibliothèque a un rôle spécifique à jouer dans la promotion et la valorisation des œuvres cinématographiques, notamment en matière de cinéma dit d'auteur, de documentaires ou de courts métrages. Elle rend visible une production qui resterait inconnue du plus grand nombre, n'empruntant pas les voies du cinéma dit « commercial ». Mais elle tient aussi toute sa place dans l'éducation à l'image, et ce dans un monde saturé d'images dont bien peu ont des clés de compréhension. La constitution d'un fonds de DVD est consubstantielle de la politique d'acquisition et d'animation de la bibliothèque ; elle trouve tout son sens dans la définition même du rôle de la bibliothèque auprès de ses usagers.



Focus

Bibliothèque Nationale de France

Réforme du dépôt légal des imprimés : un exemplaire suffit !

Décret n° 2015 - 318 du 19 mars.

Les procédures de dépôt légal sont allégées : ce ne sont plus deux exemplaires de vos publications imprimées que vous devez remettre au titre du dépôt légal éditeur à la Bnf, mais un seul, quel que soit le tirage.

Cette réforme concerne le dépôt des documents imprimés de types livres, périodiques (journaux, revues, bulletins d'information, etc.) mais aussi les partitions, les documents graphiques, cartographiques et photographiques.



Lire en short

Reconduction en 2016 !

LIRE EN SHORT s'est déroulé du 17 au 31 juillet.

« Cette initiative, à la fois festive et citoyenne, a atteint l'objectif qui m'avait guidée : mettre des livres entre les mains de centaines de milliers d'enfants qui n'y ont pas toujours accès et qui ont pu découvrir ce plaisir en toute liberté. C'est une grande joie pour moi de vous donner rendez-vous à l'été 2016 pour la prochaine édition de Lire en short. »

*Fleur PELLERIN, ministre de la Culture
et de la Communication*

« Lire en short », c'est fini, mais la lecture continue avec plus de 200 albums, romans, bandes dessinées, documentaires et histoires numériques sélectionnés, à lire ou relire tout au long de l'année.

www.salon-livre-presse-jeunesse.net/les-bonnes-lectures-du-salon



Formation

Forum de la lecture publique

Le Forum de la lecture publique, initialement programmé le 12 octobre prochain, est reporté sine die.



© DR

Concours et examens

Vous retrouverez sur le site de la FNCDG (www.fncdg.com) le calendrier prévisionnel 2016 - 2018 des concours et examens professionnels.

A noter les dates suivantes :

CONCOURS

18/19 mai 2016 : attaché de conservation du patrimoine,

24 mai 2016 : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe,

16 mars 2017 : adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,

23 mai 2017 : bibliothécaire territorial,

mai 2017 : conservateur territorial des bibliothèques.



EXAMENS PROFESSIONNELS

18 mai 2017 : assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe par promotion interne,

29 mars 2018 : adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,

24 mai 2018 : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe et de 1^{ère} classe par avancement de grade.

Manifestations

MOUANS-SARTOUX (06)

**Festival du livre
28^e édition**

2 au 4 octobre

Au programme : débats et entretiens, siestes littéraires, projections de films, concerts poétiques, lectures croisées... avec plus de 400 auteurs
Renseignements : Centre Culturel des Cèdres. 04 92 28 45 60
festivaldulivre@mouans-sartoux.net
www.lefestivaldulivre.fr



SAINT-VICTORET (13)

**Salon du livre
15^e édition**

4 octobre

En présence d'une soixantaine d'auteurs de la région PACA, tous genres littéraires confondus
Renseignements : Mairie.
04 42 15 32 00
anne.daires@orange.fr

AIX-EN-PROVENCE (13)

**Fête du livre
32^e édition**

8 au 11 octobre

Au programme : lectures, expositions, rencontres, projections...
Renseignements : Association les Ecritures croisées
04 42 26 16 85
ecritures.croisees@wanadoo.fr
www.citedulivre-aix.com

LA SEYNE-SUR-MER (83)

**Fête du livre et
des auteurs de théâtre**

16^e édition

10 octobre

Au programme : rencontres, conférences, lectures
Renseignements : Association Orphéon
04 94 28 50 30
orpheon-bag@wanadoo.fr
www.orpheon-theatre.org

BOULBON (13)

**Boulbon aux flots des mots
2^e édition**

10 octobre

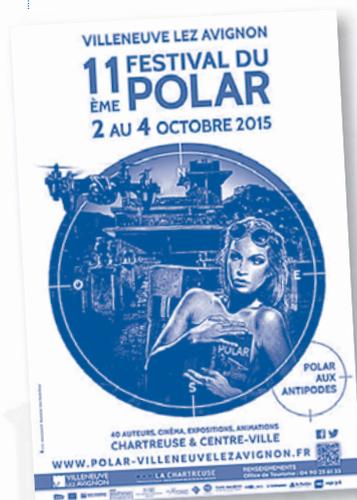
Salon littéraire jeunesse sous le parrainage de Laure Adler
Au programme : rencontres, ateliers, contes, expositions, visite
Renseignements : Mairie / Association G-COS
06 26 32 49 72
gcos.asso@gmail.com
mairiedeboulbon@wanadoo.fr

VILLENEUVE-LES-AVIGNON (30)

**Festival du polar
11^e édition**

2 au 4 octobre

50 auteurs, cinéma, expositions, animations
Renseignements : Mairie de Villeneuve
04 90 27 49 95
www.polar-villeneuvelezavignon.fr



Manifestations

LOURMARIN (84)

Rencontres méditerranéennes

Albert Camus

32^e édition

16 et 17 octobre

Manifestation autour de l'œuvre d'Albert Camus

Au programme : conférences, débats et lectures

Renseignements : Association Rencontres méditerranéennes Albert Camus

04 90 08 34 12

rmac84@laposte.net

ARLES (13)

Paroles Indigo

4^e édition

30 octobre au 2 novembre

« D'autres façons de dire le monde »

Festival littéraire à la rencontre des mondes arabe et africain

Renseignements : L'Oiseau Indigo Diffusion

04 90 49 76 24

info@oiseauindigo.fr

www.oiseauindigo.fr



NOVES (13)

Salon du Polar et du livre

7 au 9 novembre

Au programme : portraits d'auteurs, dédicaces, atelier lecture, conférences, quizz littéraire, exposition...

Renseignements : Mairie – Commission Culture

04 90 92 90 43

louis.culture@wanadoo.fr

www.noves.com



AUBAGNE (13)

Grains de sel

5^e édition

19 au 22 novembre

« Le festival du livre et de la parole d'enfant »

Au programme : salon d'éditeurs, rencontres, ateliers, spectacles...

Renseignements : Aubagne Ville-lecture

04 42 18 19 92

veronique.paris@aubagne.fr

www.aubagne.fr/grainsdesel

ROUSSILLON (84)

Salon du livre et de l'illustration jeunesse

9^e édition

21 et 22 novembre

Au programme : rencontres – dédicaces, ateliers, exposition, spectacle...

Renseignements : Médiathèque S. et J. Lacouture

04 90 05 56 40

mediatheque@roussillon-en-provence.fr

http://roussillon-en-provence.fr/mediatheque.php

CARPENTRAS (84)

Kestulis ?

3^e édition

9 au 12 décembre

Rencontres autour des littératures adolescentes

Au programme : rencontres d'auteurs, ateliers, spectacles...

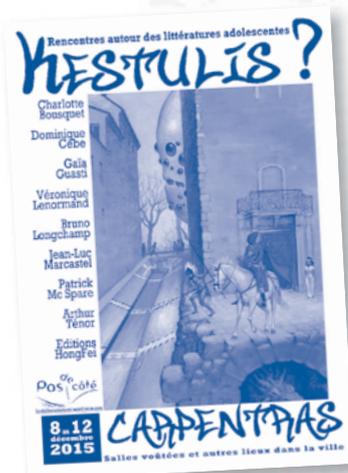
Renseignements : Association

Pas de côté

06 87 09 75 10

pasdecote.asso@gmail.com

http://kestulisevenement.wordpress.com



Nous avons aimé

JEUNESSE

- **Euraoundzeweurld / texte et musique Merlot ; illustrations Joëlle Jolivet. - Arles (Bouches-du-Rhône) : LittleVillage, 2015. 1 livre et 1 CD**



A la manière d'un cours de géographie alternatif, le jeune lecteur est entraîné à la découverte des pays de la planète Terre. Placé devant un planisphère géant, il observe, commente et s'amuse de ce qu'il voit et de ce qu'il imagine. Empreint d'humour et de poésie, l'album

est conçu comme un carnet de voyages rassemblant de nombreux objets, plans, cartes, lettres, etc. Un livre joyeux à écouter sans modération !

- **Et plus encore / Patrick Ness. Gallimard-Jeunesse, 2014.**



Seth 17 ans meurt noyé. Il se réveille dans sa ville natale en Angleterre, lui qui est mort aux USA. La maison qu'il habitait enfant et la ville sont abandonnées, croulent sous la poussière, les magasins sont en ruine, une végétation sauvage et luxuriante a tout envahi. Il n'y a surtout pas âme qui vive. Seth pense qu'il a atteint l'enfer et qu'il va devoir revivre

indéfiniment le traumatisme qu'a subi son petit frère lorsque lui avait huit ans. Une atmosphère à la Bilal. Un roman entre SF sociale, fantastique et thriller !

- **Humains / Matt Haig.- Hélicium, 2014**



Entre SF sociale et étrange fantastique.

Ce roman a été présenté au salon d'essayage de St Paul-Trois-Châteaux. Il est savoureux, pousse le principe philosophique jusqu'à l'absurde.

Un savant s'apprête à découvrir une hypothèse mathématique fondamentale qui pourrait faire basculer notre planète vers la modernité. Les humains sont inconséquents, c'est connu dans

toute la galaxie ! Les extraterrestres envoient l'un des leurs sur Terre afin de prendre la place du scientifique et d'empêcher ce désastre. C'est drôle comme « Martiens go home ». Le regard porté par l'extraterrestre sur nos travers est désopilant.

- **Barnabé ou la vie en l'air / John Boyne. Gallimard, 2014**



A peine sorti du ventre de sa mère, le nourrisson s'est mis à flotter dans les airs, Pour la famille Chevreau qui ne vit que pour la normalité, l'extravagance de leur troisième rejeton n'est vraiment pas supportable. A l'issue d'une balade au parc, la mère coupe la corde qui retient sa progéniture et flotte, vogue Barnabé vers ses aventures... hors-pistes !

Dans la veine de Charly et la chocolaterie...un personnage espiègle et émouvant.

ADULTES

- **Locke & Key. 01, Bienvenue à Lovecraft / scénario Joe Hill ; dessins Gabriel Rodriguez Paris : Milady, 2013**



Locke & Key est la série la plus terrifiante de l'année, du monde, de l'univers jusqu'au ciel. Scénarisée par Joe Hill, le fils de Stephen King, elle est d'une monstrueuse efficacité, et elle vous empêchera de dormir pendant quelques nuits (et les jours qui suivent ces nuits. En fait, vous ne pourrez plus fermer les yeux. Jamais.).

Regorgeant de détails, les planches sont pensées comme les scènes d'un film, toujours en mouvement et en tension, avec des apparitions et des disparitions tous les millimètres. La série est déjà terminée, on ne sait pas trop si c'est tant mieux ou tant pis. « Terrorifiant » !

- **La Part des flammes / Gaëlle Nohant. Paris : H. d'Ormesson, 2015.- (Littérature française).**



Paris, 1897 : l'incendie du Bazar de la Charité vient de causer la mort de centaines de personnes et trois femmes auront leurs destins unis par cette tragédie.

Un livre romanesque et passionnant qui nous décrit une société corsetée par les principes et l'hypocrisie, qui impose à chacun une place et un rôle dont il est difficile de s'échapper, notamment pour les femmes...

MUSIQUE

- **Action / Karimouche.- Blue Line, 2015.- 1 d.c. + livret**



Avec ce deuxième album, Karimouche nous dévoile un excellent opus, épique et doux-amer, complètement en phase avec notre époque.

Avec une gouaille non dissimulée, Karimouche nous délivre des chansons sociales et politiques, teintées de rap et de sonorités world. Une nouvelle forme de chanson réaliste, énergique et métissée. Karimouche s'impose comme une des valeurs sûres de cette année.

- **Gospel journey / Faada Freddy.- Think Zik ! / PIAS France, 2015.- 1 d.c.+livret.**



Faada Freddy, rappeur sénégalais, de son vrai nom « Abdou Fatha Seck » vient de sortir ce printemps un 1^{er} opus solo surprenant. L'artiste interprète seul un album gospel teinté de soul, pop, hip-hop entièrement en acoustique.

En fait, aucun instrument n'intervient, aucune boîte à rythmes non plus. Seule, sa voix profonde prédomine. En effet, Faada Freddy utilise son corps comme percussions de façon magistrale. Un album à écouter sans modération.

Bloc-notes

■ BIENVENUE À

Ann-Charlott OLSSON, titularisée depuis le 1^{er} mars 2015, après 3 ans d'activité à la Bibliothèque de CADENET.

Ilaria FONTEBASSO, bibliothécaire embauchée pour l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de SAIGNON. Elle rejoint également l'équipe de la bibliothèque de CADENET, en remplacement de Katia MARTIN, actuellement en congé de maternité.

Marion BOURGUE, bibliothécaire jeunesse à la B.D.P. à SORGUES, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre, en remplacement de Marie-Agnès JOBIN.

■ ADIEU À

Samuel DEWINCK, bibliothécaire à la BM de SORGUES (Pôle culturel Camille Claudel) et qui a animé l'ensemble du Parcours numérique proposé à notre réseau durant l'année 2014/2015. Il nous a quittés brutalement le 13 août dernier, nous plongeant dans la plus sincère affliction. Nos pensées vont à sa famille (marié, père de 2 jeunes enfants) ainsi qu'à son entourage professionnel. Pour celles et ceux qui l'ont connu ou qui souhaitent se manifester auprès de sa famille, un petit livre d'or est déposé à l'accueil du pôle culturel à la disposition de tous ceux qui souhaitent lui rendre hommage. Une collecte est également mise en place à l'accueil du pôle culturel Camille Claudel et du centre administratif de la Ville de Sorgues.

Flash info

Commandes de fournitures

Pour que les bibliothèques de son réseau puissent bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de fournitures (**LIVRES ET DISQUES**), la B.D.P. centralise les bons de commande que celles-ci envoient aux fournisseurs. Cependant, nous vous rappelons que la B.D.P. est chargée **UNIQUEMENT** de regrouper vos bons de commande et de les envoyer tels qu'élaborés par vos soins aux fournisseurs concernés. Aussi nous vous demandons expressément d'apporter une attention particulière à l'élaboration de ces derniers. Il est très important d'y indiquer clairement le nom, la référence, la quantité ainsi que la couleur et les dimensions des produits s'il y a lieu.

**N'hésitez pas à contacter
le secrétariat de la B.D.P.
Tél. : 04 90 83 49 95
Fax : 04 90 39 58 17**

Vos bons de commande doivent nous parvenir impérativement avant le : **28 février, 31 mai, 30 septembre et 30 novembre**. (N'oubliez pas de dupliquer au préalable les exemplaires que nous vous avons déjà adressés). La facturation est établie à l'adresse de chaque bibliothèque.

Modalités d'emprunt sur place, à la B.D.P.

RAPPEL : Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rendre visite entre les tournées afin de bénéficier des réassorts intermédiaires que nous vous avons proposés. Pensez impérativement à prendre rendez-vous à l'avance avec l'équipe des bibliothécaires qui doivent être disponibles pour vous accueillir et vous guider.

